

Économie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

grèves pour limiter les libertés ouvrières, mais se sont bien gardé de limiter l'arbitraire patronal.

Sans doute, M. Bolle a enregistré une victoire, son postulat a été accepté même contre l'avis négatif du Conseil fédéral. Qu'il ne se réjouisse cependant pas trop. La classe ouvrière suisse saura se défendre, M. Haeberlin en sait quelque chose!

* * *

La question de la suppression du travail de nuit dans la boulangerie a franchi sa première étape aux Chambres fédérales. Le Conseil des Etats a refusé de ratifier la convention internationale adoptée à Genève en 1925, tout en reconnaissant que le travail de nuit dans cette profession n'est pas nécessaire et qu'il serait désirable de le supprimer du moins jusqu'à 4 heures du matin. Il serait d'avis que cette question pourrait être réglée par une loi fédérale si les ouvriers voulaient bien consentir à reprendre le travail à 4 heures.

C'est en vain que nos amis Wulschleger et Burklin ont plaidé pour la ratification de la convention. Ils furent seuls de leur avis.

Mais l'opinion publique commence à s'intéresser à la question. La Ligue sociale des acheteurs, l'Association pour la Société des nations, l'Association pastorale suisse, ont donné leur avis favorable à la suppression de ce travail de nuit. Le dernier mot n'est pas encore dit. Nous verrons bientôt ce que fera le Conseil national qui est actuellement saisi de la question.

Economie.

La conjoncture pendant le troisième trimestre 1927.

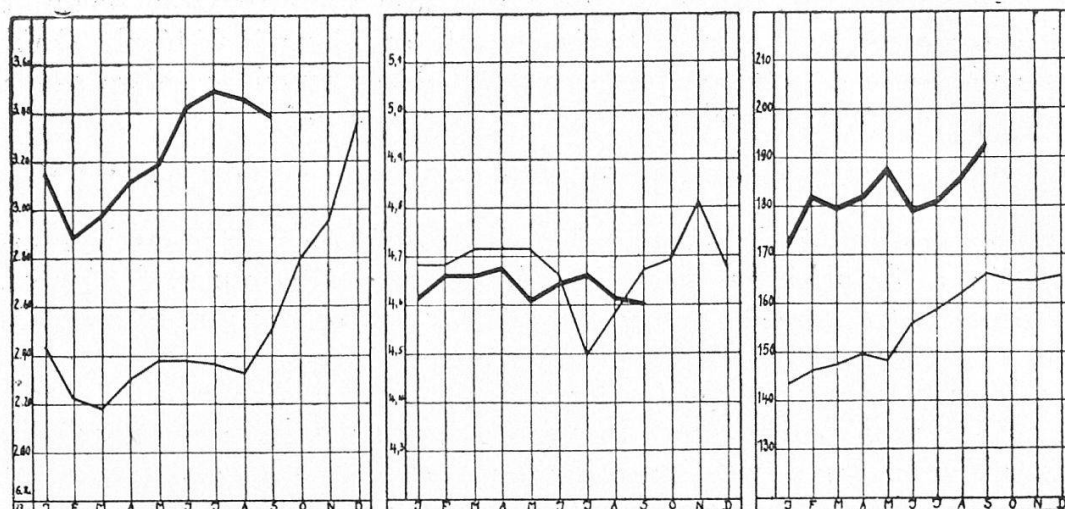
L'essor économique a fait de nouveaux progrès durant les derniers mois. Le premier mois d'automne, qui laisse généralement entrevoir une aggravation pour la saison d'hiver (principalement en ce qui concerne les chômeurs), fait une exception cette année et enregistre des records pour la plupart des chiffres de la situation économique.

Le marché des capitaux à court terme (marché financier) a pris une nouvelle extension. Le taux de l'escompte privé atteint presque le 3,5 %, taux que la Banque nationale paye depuis plus de deux ans pour l'escompte des lettres de change. L'augmentation de l'escompte officiel en Allemagne et en Hollande contribue à ce que les demandes de capitaux de l'étranger se dirigent dans une plus forte mesure vers la Suisse, où, avec New-York, le taux de l'intérêt est le plus bas pour les crédits. La Banque nationale suisse a déjà envisagé une hausse du taux de l'escompte, toutefois elle y a renoncé pour le moment. Le marché des capitaux à long terme est toujours passablement liquide. Cependant les emprunts intérieurs sont plus élevés cette année qu'en 1926, et l'exportation de capitaux a de nouveau augmenté durant les derniers mois, de sorte qu'ici aussi une hausse du taux de l'escompte est à prévoir.

Taux de l'escompte

Taux des obligations
(produit des obligations à 3 1/2 0/0
des C. F. F., série A-K)

Index des actions



— 1926

— 1927

Les *cours des actions* ne se sont pas encore remis du recul subi en juin, mais ont battu de nouveaux records de hausse. L'index des actions, établi par le Dr Lorenz, a pris la marche suivante:

	Index total de 45 actions		Index de 24 actions industrielles	
	1926	1927	1926	1927
Juin	158,9	180,7	182,8	210,5
Août	163,3	185,9	187,2	218,6
Septembre	166,4	193,5	191,1	229,7

Tous les groupes d'actions ont profité de ce mouvement ascendant, en particulier les actions des trusts et de l'industrie. En septembre, le cours des actions industrielles était en moyenne de 130 % au-dessus de leur valeur nominale, une preuve éclatante du joli rendement de la grande industrie suisse. Il y a peut-être quelques titres pour lesquels le rendement réel est accéléré par la spéculation de la Bourse, mais en général ces cours élevés de la Bourse sont dus à la situation véritablement bonne des entreprises industrielles. Par contre, le mouvement du cours des actions des trusts et des sociétés financières, dont l'index est monté de 151 à 192 depuis le commencement de cette année, pourrait bien être très fortement sous l'influence de la spéculation internationale, qui ne cesse de spéculer « à la hausse ». En octobre déjà un mouvement rétrograde s'est produit avec le consentement des grandes Bourses étrangères, mouvement qui fut déclenché par le renchérissement du capital et certaines craintes au sujet de la situation économique de l'Allemagne et de l'Amérique. Il n'est pas encore possible de dire maintenant si c'est un phénomène momentané dans la hausse générale des cours de la Bourse ou si la baisse prendra des proportions plus grandes.

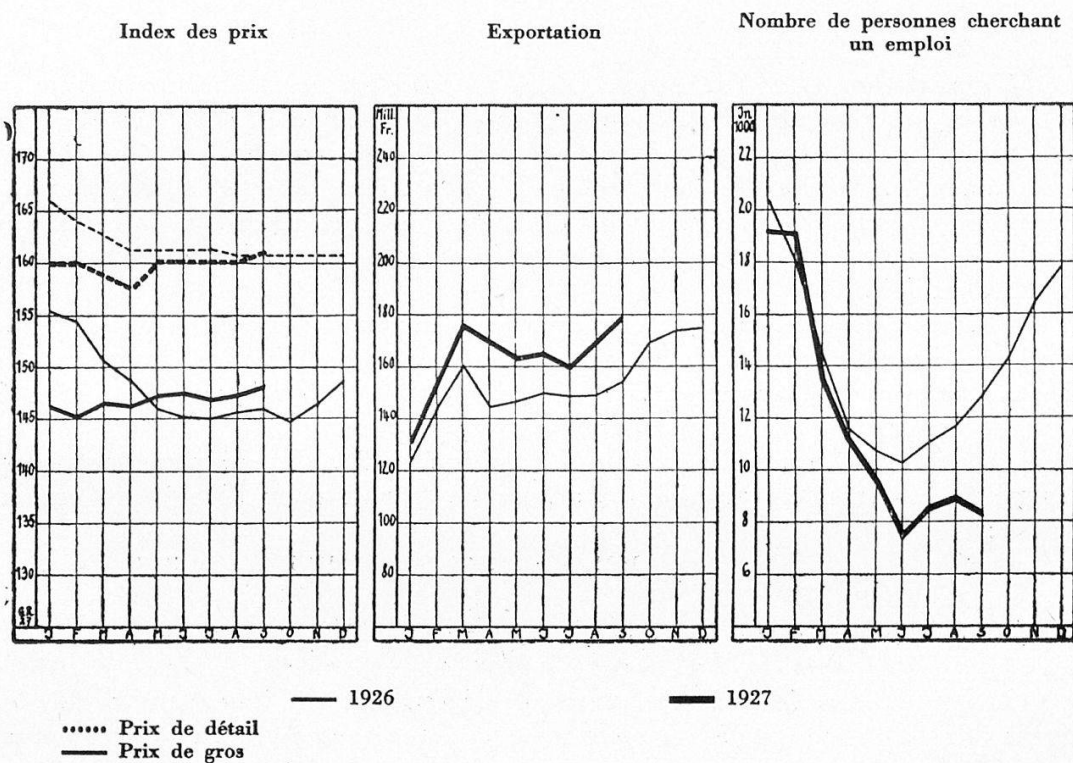
Le niveau des prix est toujours stable. L'index des *prix du commerce de gros* a légèrement monté ensuite du renchérissement des denrées alimentaires et des matières premières du textile. Il s'élevait au commencement des mois suivants:

	Index total		Index d. marchan- dis de consom- mation directe	Dont denrées alimentaires	Matières premières pour la production industrielle
	1926	1927	1927	1927	1927
Juillet	145,0	147,0	155,8	146	144,2
Août	145,5	147,2	156,5	146	144,2
Septembre . . .	146,0	147,9	157,1	147	146,3
Octobre	144,9	148,3	158,6	148	145,1

Index des *prix du commerce de détail*:

1927	Denrées alimentaires	Chauffage et éclairage	Vêtement	Loyer	Intex total
Juillet	157	141	161	174	160
Août	157	141	161	174	160
Septembre	159	141	161	174	161

La hausse d'un point de l'index est due au renchérissement des denrées alimentaires, qui est en partie de nature saisonnière (prix des œufs), en partie de nature permanente (lait). L'index des loyers est monté à 174, tandis qu'il avait été fixé à 173 au mois d'août sur la base des résultats de la nouvelle enquête sur les loyers.



Le *commerce extérieur* présente un développement très réjouissant; il s'élève en millions de francs:

	Importation		Exportation	
	1926	1927	1926	1927
Juillet	220 *	199	148	160
Août	195	209	148	170
Septembre	182	214	153	179

* 23 millions d'importation d'or.

L'importation est plus élevée que le mois passé ensuite de l'augmentation de l'importation des matières premières, mais l'importation d'articles ouvrés a également augmenté. Durant chaque mois l'exportation dépasse de beaucoup

celle de l'année précédente. Pendant le dernier trimestre, la Suisse exporta pour 60 millions de francs de plus que pendant le troisième trimestre 1926. Pendant le premier trimestre, l'augmentation de l'exportation se montait à 37 millions et pendant le deuxième trimestre à 51 millions. Pendant les neuf derniers mois de cette année, il a été exporté pour 148 millions de plus que l'année passée. La valeur de l'exportation des principales marchandises de janvier à septembre s'élève en millions de francs:

	1926	1927
Soie	183	196
Coton	97	126
Broderies	88	80
Laine	25	29
Horloges et montres	160	163
Machines	123	133
Instruments et appareils	34	37
Couleurs	46	56
Parfumerie et drogues	36	37
Aluminium et articles en aluminium	34	40
Chaussure	23	26
Fromage	65	84
Lait condensé	30	35

L'exportation de l'industrie textile présente toujours un développement réjouissant, à l'exception de l'industrie de la broderie et des rubans de soie. L'industrie horlogère a réussi à récupérer sa diminution d'exportation des six premiers mois. L'industrie des machines, l'industrie chimique et tout spécialement l'industrie laitière participent également à l'augmentation de l'exportation. L'augmentation de l'exportation du fromage explique la hausse constante du prix du lait.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans notre aperçu sur le deuxième trimestre, l'augmentation de l'exportation est due pour la plus grande partie (à peu près pour la moitié) à l'Allemagne. Depuis quelques mois, les débouchés anglais et américains s'améliorent également.

La situation du *marché du travail* continue aussi à s'améliorer. Le nombre des personnes inscrites auprès des offices de travail pour obtenir un emploi s'élève:

	1924	1925	1926	1927
Juillet	8,235	9,751	11,013	8,404
Août	8,737	9,895	11,818	8,854
Septembre	8,718	10,356	12,803	8,335

En septembre, le chômage a encore légèrement diminué, tandis que les autres années il était déjà en recrudescence à ce moment. Un allègement se produisit spécialement dans l'industrie métallurgique et horlogère ainsi que dans le bâtiment.

Les autres symptômes de la situation économique sont aussi absolument favorables. Le trafic des voyageurs et des marchandises des C.F.F. a considérablement augmenté ces derniers mois. L'activité des Chambres de compensation de la Banque nationale accuse un chiffre d'affaires d'environ 20 % supérieur à celui des trois dernières années.

Les *perspectives* pour le prochain avenir sont également bonnes. Il est vrai que l'on croit en Allemagne que l'essor actuel de la situation économique a atteint son point culminant, et si une aggravation de la marche des affaires survenait dans ce pays-là, il est évident que la Suisse s'en ressentirait, toutefois un tel événement n'est pas à craindre pour le moment. Les possibilités d'écoule-

ment dans les autres pays, notamment à destination de l'Angleterre, sont encore susceptibles d'une plus grande amélioration. Les relations politico-commerciales avec la France sont réellement critiques. La politique douanière de ce pays rend toujours plus difficile l'importation de la Suisse, ce qui est d'autant moins justifié que la Suisse est un bon client pour l'industrie française. En ce qui concerne notre production pour le marché intérieur, il faut s'attendre à ce que la construction du logement diminue à certains endroits. Par contre, la situation de l'agriculture s'est améliorée ensuite de la hausse des prix de ses principaux produits.

L'amélioration de la situation économique générale et les bons résultats d'exploitation de quelques entreprises, notamment de l'industrie d'exportation, n'a profité en somme jusqu'à présent qu'aux patrons et aux actionnaires, tandis que les ouvriers s'en vont les mains vides. Les patrons se plaignent toujours, naturellement, des prix trop bas. En lisant leurs rapports, on a l'impression qu'ils doivent mettre de l'argent de leur propre poche pour que la production puisse subsister. Seuls les cours de la Bourse et les dividendes versés prouvent le contraire. Les bonis de certaines sociétés se rapprochent même de ceux réalisés pendant la guerre. Par contre, les salaires payés par quelques grandes firmes présentent un niveau déplorable. Il ne faut pas croire que les patrons consentent d'eux-mêmes à utiliser les bénéfices réalisés pour améliorer les conditions d'existence des ouvriers. Cela ne pourra avoir lieu que par la puissance de l'organisation syndicale. Mais nous devons déclarer que la possibilité d'une amélioration des conditions de travail n'a jamais été aussi grande qu'aujourd'hui depuis le début de la grande crise. Cela va de soi que cette remarque n'est juste qu'en général; quelques branches d'industries et entreprises font exception.

Les revenus du peuple suisse.

Jusqu'à maintenant, il n'a jamais été fait d'enquête exacte sur le chiffre et la composition des revenus du peuple suisse; tout au plus disposait-on d'évaluations fort incomplètes. A l'assemblée annuelle de la Société suisse de statistique, le Dr Reichlin et le Dr Mori tentèrent pour la première fois de donner des indications sur les revenus de notre peuple. Or, les tentatives dans cette voie ont été poursuivies par le Dr Julius Wyler de Berne, lequel a, en utilisant toutes les sources disponibles, établi un calcul, resp. une évaluation des revenus de peuple suisse*. Cette évaluation peut être envisagée comme assez précise, pour autant qu'il soit possible d'atteindre quelque précision avec les bases incomplètes dont il disposait. Il est bien entendu que les chiffres du Dr Wyler peuvent également être contestés; quelques-uns d'entre eux devront être corrigés. Mais, en général, les sources d'erreurs existant dans ce calcul se retrouvent également dans d'autres évaluations. Tant que nous n'aurons pas une statistique exacte sur les salaires et une statistique sur les impôts (avec une taxation correspondant à la réalité), les éléments principaux des revenus du peuple ne pourront être calculés, mais tout au plus évalués; il reste ainsi une grande marge à l'arbitraire du statisticien. C'est pourquoi nous ne ferons que reproduire les chiffres principaux du travail du Dr Wyler, sans entrer dans les détails du mode de calcul et sans faire de critique. On peut se demander, il est vrai, si, en considération des réserves qu'il y a lieu de faire à l'égard de certains chiffres, ceux-ci ont véritablement une grande valeur. Nous devons dire en outre que ce ne sont pas les chiffres de détail, mais les chiffres globaux qui sont importants, parce qu'ils fournissent des points de comparaison concernant l'appréciation de certaines conditions. Il serait par exemple important de connaître le rapport approximatif entre le revenu provenant du travail et

* *Revue suisse de statistique et d'économie publique*, 1927, fascicule 3.

le revenu du capital, ou la part de l'agriculture dans les revenus du peuple, ou aussi le rapport entre les impôts et le revenu global. Une différence de quelques centaines de millions de francs en plus ou en moins dans l'évaluation ne joue ici aucun rôle primordial.

Le Dr Wyler entend par revenu « *la valeur en espèces payée à une personne pour tout son travail susceptible de rémunération et dont elle dispose régulièrement pour couvrir ses besoins* ». En conséquence, le revenu est uniquement ce que l'on reçoit en échange d'un travail, ce qui peut être évalué en espèces et se présente en même temps avec une certaine régularité et destiné à satisfaire les besoins, que ce soit immédiatement (consommation) ou plus tard (épargnes). Les revenus du peuple peuvent être évalués, soit en déterminant la quantité des produits de l'économie publique (méthode *réelle*), soit en additionnant les revenus individuels de tous les travailleurs (méthode *personnelle*). Le Dr Wyler a choisi la seconde méthode.

I. Le revenu du travail.

Le revenu des ouvriers, employés et fonctionnaires occupés dans les services publics peut être déterminé facilement à l'aide des comptes d'administration. Pour le calcul des salaires des ouvriers de l'industrie privée, on utilise les sommes assurées auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Pour les employés privés, et tout particulièrement pour les personnes ayant une activité indépendante, on est forcé de s'en tenir à des évaluations, tandis que les calculs du secrétariat des paysans fournissent les bases pour les revenus de l'agriculture.

La récapitulation des revenus provenant du travail, selon les principales branches de la production, se présente comme suit:

Branches de production	Nombre de personnes occupées	Revenus moyens fr.	Revenus en mill. de fr.	Revenus en %
A. Salariés	1,123,100	3346	3751,2	59,4
Dont:				
1. Transport	83,370	5344	445,5	7,0
2. Administration	53,980	6168	332,8	5,3
3. Ouvriers des arts et métiers, etc.	635,350	2892	1838,3	29,1
4. Industrie hôtelière, services domest.	166,600	1923	320,3	5,1
5. Employés de commerce et techniciens	182,000	4474	814,3	12,9
B. Personnes ayant une activité indépendante	264,200	5242	1385,0	21,9
C. Agriculture	484,200	2222 ¹	1076,0 ¹	17,2
Compléments ²	—	—	100,0	1,5
Total	1,869,700	3375	6312,2	100,0

Nous reparlerons encore plus tard de la composition des différents groupes de revenus.

II. Le revenu du capital.

En ce qui concerne les revenus du capital, c'est-à-dire les revenus de la fortune, on peut déterminer assez exactement le montant des intérêts qui doivent être payés pour les emprunts publics. La statistique des banques et la statistique des sociétés anonymes nous renseignent sur le revenu de l'épargne placée dans les banques, les dividendes et les intérêts des obligations. En ce qui concerne le revenu immobilier, l'on s'en remet aux chiffres de l'assurance contre l'incendie. Le profit des capitaux privés du commerce doit également être évalué.

¹ Incl. ouvriers auxiliaires.

² En particulier revenus supplémentaires provenant de profession accessoire et de travail saisonnier.

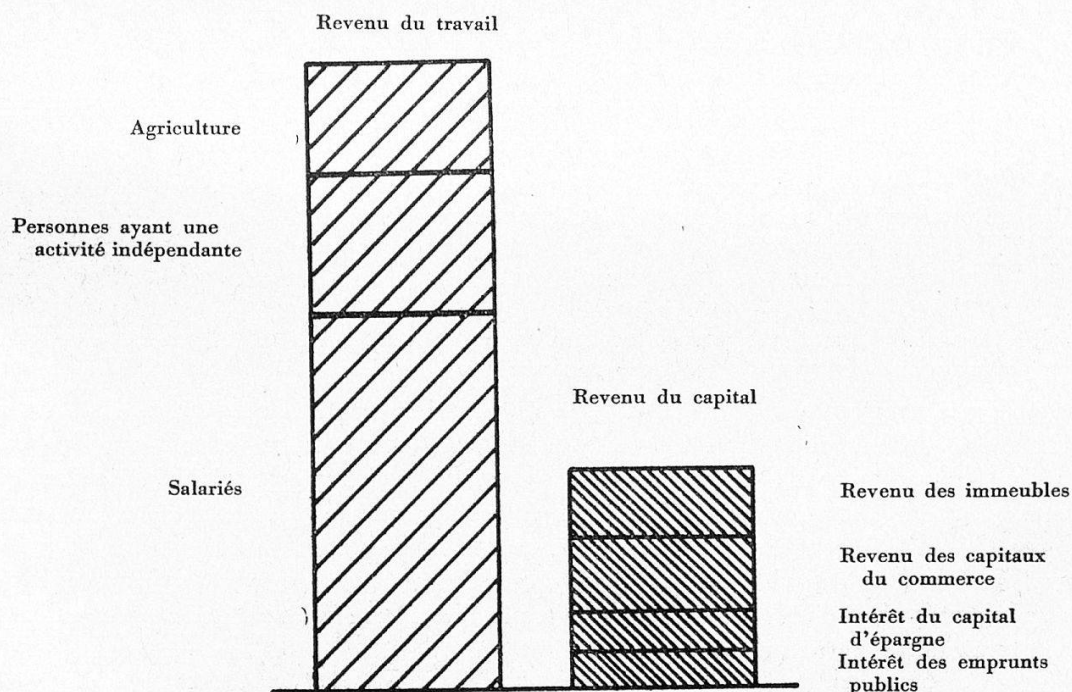
Selon le Dr Wyler, les revenus de la fortune suisse sont les suivants:

Genres de revenus	Revenus du capital	
	en mill. de fr.	en ‰
1. Intérêts des emprunts publics	325,0	14,5
2. Intérêts des épargnes placées dans les banques . . .	383,1	17,1
3. a) Revenus des capitaux privés du commerce . . .	623,0	27,8
b) Revenus des fonds publics et des capitaux de l'agri- culture	132,7	5,9
4. Intérêts des immeubles et des dettes hypothécaires . .	672,0	30,0
Total		2135,8
5. Substitution d'effets et bilan international du capital ¹	— 39,0	— 1,7
Revenus du capital	2096,8	
Compléments ²	143,0	6,4
Revenus totaux du capital (en chiffre rond)	2240,0	100

Revenu global du peuple.

Revenus du travail	6312	millions de francs
Revenus du capital	2240	» » »
Total	8552	millions de francs

Selon ces calculs, les revenus totaux du peuple s'élèvent donc à 8,55 milliards ou à 2180 francs par tête de population. Le Dr Wyler croit que les erreurs qui peuvent s'être produites dans ces calculs ne dépassent pas en tout 335 millions de francs, de sorte que les revenus du peuple suisse pour 1924 s'élèvent au moins à 8,22 milliards ou au plus à 8,88 milliards et oscillent certainement entre ces deux sommes.



¹ Revenus du capital privé à l'étranger, déduction faite des revenus des titres comptés à double auprès des sociétés holding et des titres placés à l'étranger.

² Bénéfice net non réparti sous forme de versements au fonds de réserve et d'amortissements (évalué trop bas).

La comparaison entre les revenus du travail et du capital est intéressante. Les revenus du capital comportent 26 % du revenu global du peuple et 35,5 % ou *plus du tiers du revenu provenant du travail*. En d'autres termes: sur chaque 1000 francs provenant du travail, il en tombe sans effort 355 dans la poche des capitalistes. L'économie politique bourgeoise a déclaré à plusieurs reprises que le revenu du capital représente une si faible partie du revenu provenant du travail qu'un changement du régime économique, tel qu'il est préconisé par les socialistes, ne saurait apporter aucune modification sensible du rapport entre ces deux genres de revenus. Nous croyons toutefois que cela ne revient pas tout à fait au même si 2240 millions de francs s'en vont annuellement à un groupe relativement petit de capitalistes ou s'ils sont répartis sur l'ensemble de la population, soit sous forme d'une augmentation des revenus sur la base du travail, soit que cette somme soit employée par une organisation économique collective dans l'intérêt de la communauté.

Les chiffres du Dr Wyler sur le revenu du capital ne sauraient être taxés d'exagérés. Au contraire, le Dr Wyler compte, par exemple, dans le revenu provenant du travail le produit dépassant l'intérêt moyen des capitaux commerciaux des personnes ayant une activité indépendante, les « superdividendes », ainsi que les tantièmes des membres des conseils d'administration, bien que le « travail » effectué en contreprestations de ces revenus soit dans la règle de nature très douteuse. D'ailleurs le Dr Mori, dont l'établissement des revenus de la population donna des sommes considérablement inférieures (4630 millions de francs pour les revenus provenant du travail et 1575 millions pour les revenus du capital), obtient un rapport presque exactement pareil de 3 : 1 entre les revenus du travail et ceux du capital.

La politique des prix du lait en Suisse.

Faisant suite à deux requêtes de la Fédération des sociétés suisses d'employés, le Département fédéral de l'économie publique a institué le 20 janvier 1927 une commission de 5 membres « pour l'examen des prix en Suisse ». Dans le programme de travail de la commission, il est dit notamment:

- 1^o La commission a pour tâche d'examiner sur quelles bases repose la situation des prix actuelle en ce qui concerne certains articles.
- 2^o Elle doit vouer une attention spéciale à la marge entre le prix d'achat aux producteurs et le prix de vente aux consommateurs des produits laitiers.
- 3^o Elle doit examiner en outre si des conventions de prix existent, qui influencent les prix dans une mesure sensible.

Il y a un peu plus d'un mois que le premier travail de la commission des prix a été publié; il s'agit d'une enquête sur la marge entre le prix d'achat aux producteurs et le prix de vente aux consommateurs des produits laitiers suisses *. Cette enquête fournit des indications intéressantes et précieuses sur le commerce du lait depuis la laiterie jusqu'au consommateur, mais comme *enquête sur les prix* elle est *absolument insuffisante*. La place dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans les détails. Nous ne ferons donc que relever deux points principaux.

Nous ne voyons pas quelle valeur peut avoir un examen des prix si le *prix du producteur* et ses fluctuations sont considérés d'emblée comme un facteur auquel on n'ose toucher et sont entièrement éliminés de l'enquête. Il est de notoriété publique que le prix du lait est fixé à volonté par les fédérations

* Paru dans un fascicule spécial des « Rapports économiques » de la *Feuille officielle suisse du commerce*.

des producteurs de lait (naturellement en l'adaptant aux conditions du marché), sans que personne d'autre (par exemple les sociétés de consommation) puisse dire un mot. Il saute donc aux yeux qu'il existe une convention de prix dont l'examen incombe, en vertu du programme d'activité précité, à la commission en cause. Or, bien que l'on ait soigneusement évité de parler du prix des producteurs et de la politique des prix des fédérations de producteurs, il est prétendu audacieusement dans les conclusions « que les organisations de producteurs et du commerce peuvent bien exercer une certaine influence sur la marge entre le prix d'achat aux producteurs et le prix de vente aux consommateurs des produits laitiers, mais la commission a l'impression que leur force n'est pas suffisante pour accaparer le monopole du marché ». Il est regrettablement indiqué nulle part comment il se fait que la commission ait obtenu cette impression; ce n'est sans doute pas le renchérissement du prix du lait du 1^{er} août, 1^{er} septembre et du 1^{er} novembre 1927, déclenché chaque fois avec une extrême promptitude, qui en est la cause. Passe encore que de telles méthodes de démonstrations scientifiques soient d'usage dans les publications de l'Union suisse des paysans, mais pour une commission d'enquête qui devrait se placer au-dessus des intérêts de parti, cela est inadmissible.

L'autre point essentiel est celui-ci: la plupart de la documentation sur laquelle la commission s'est basée, a été fournie par les intéressés, les fédérations des producteurs et les laitiers, les laiteries et les coopératives de consommation. Nous ne voulons en général pas mettre en doute la justesse de ces indications, bien que certains chiffres donneraient lieu à des remarques. Mais, à notre avis, une commission des prix ne doit pas seulement se contenter de rassembler la documentation fournie et peut-être même préparée, mais elle doit se procurer cette documentation elle-même au moyen d'une *enquête*. Il est possible qu'il manque à la commission les bases nécessaires (de nature financière ou juridique, ou même les deux); si c'est vraiment le cas, elle a le devoir d'informer le Département de l'économie publique qu'elle doit être munie des pleins pouvoirs nécessaires pour être à même d'exécuter son programme de travail.

Pour obtenir un résultat pareil au travail présent sur le prix du lait, nous n'avons aucunement besoin d'une commission spéciale des prix, le secrétariat des paysans peut aussi parfaitement s'en charger. Et si l'enquête sur les prix de la viande, des pâtes alimentaires, de la graisse, etc., ne peut pas avoir lieu sur d'autres bases, le Conseil fédéral ferait mieux d'y renoncer et de s'épargner ainsi des frais.

Cartels et trusts internationaux.

Le développement de l'économie mondiale poursuit toujours sa marche très rapide. Le capital tend toujours plus à une coalition internationale. Depuis notre dernier aperçu*, la concentration internationale de la production a de nouveau fait des progrès considérables.

Une intense activité règne surtout dans les industries qui viennent de s'ouvrir ensuite de nouveaux procédés techniques et qui offrent par conséquent une source de profits aux capitalistes et aux spéculateurs. Il s'agit notamment de quelques branches de *l'industrie chimique* auxquelles la guerre a donné une impulsion. Les industries des couleurs, de la soie et de l'aluminium figurent au premier plan. En Allemagne, en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, l'industrie des couleurs est presque exclusivement entre les mains des trusts. Et les grands trusts allemand (communauté d'intérêts de l'industrie des cou-

* Cf. l'article sur l'«Organisation internationale de la production», paru dans la *Revue syndicale* de mai 1927.

leurs), anglais (Imperial Chemical Company) et français (Kuhlmann) ont entre eux un contact très étroit; ils sont également en relation avec l'industrie chimique américaine. Une convention proprement dite n'existe pas encore, toutefois une communauté d'intérêts sous forme d'un échange d'actions est projetée. En outre, les ramifications de ces organisations s'étendent aux petits trusts et entreprises isolées du monde entier. Par exemple le trust des couleurs d'Allemagne est en rapport avec la communauté d'intérêts de l'industrie des couleurs bâloise.

Dans *l'industrie de l'aluminium*, le trust américain Mellon, qui ne fait pas encore partie du cartel international, accuse une grande activité durant ces derniers temps. Un contrat de concession avec la Russie est à la veille d'être conclu (il ne manque plus que la ratification du gouvernement des soviets), contrat par lequel le monopole de la production d'aluminium en Russie doit être cédé au trust américain de l'aluminium pour une durée de 30—50 ans. Le trust américain s'est efforcé d'obtenir une participation financière (certes pas la plus grande) au trust Bauxit S. A. Zurich. C'est une société holding de l'industrie allemande de l'aluminium qui s'assure ainsi la provenance de matières premières en Hongrie et Roumanie. Il est possible que ce point de contact soit un premier pas pour l'affiliation du trust Mellon au cartel international de l'aluminium.

Le plus jeune enfant du capitalisme et celui qui lui fait le plus plaisir pour le moment est *l'industrie de la soie artificielle*. Comme on le sait, les trois plus grands trusts de la soie artificielle, le trust allemand (Glanzstoff), le trust anglais (Courtaulds) et le trust italien (Snia Viscosa), forment un cartel et simultanément une communauté d'intérêts qui englobe plus du 70 % de la production mondiale. Il y a quelques semaines, les gros producteurs français de soie artificielle, qui appartenaient déjà à un trust (comprenant 14 sociétés), se sont également affiliés à l'Internationale. Les arrangements intervenus concernent la production, les prix et les débouchés. Des engagements financiers ne sont pas conclus pour le moment. Les entreprises importantes qui ne font pas encore partie du cartel international sont: la société anglaise Celanese, Tubize en Belgique, Breda en Hollande et un trust américain: Du Pont de Nemours. Par les entreprises de tous genres qui se joignent à lui, ce dernier est en train de devenir un géant du capital. Il compte déjà plus de 60 entreprises, dont la plupart se recrutent dans l'industrie chimique; à part la soie artificielle, il est fabriqué des explosifs, des couleurs, des produits chimiques, de la cellulose, etc. Il possède en outre un quart des actions du « General Motors » qui est, avec Ford, le plus grand producteur d'automobiles du monde. Et depuis quelque temps, il est également intéressé au trust américain de l'acier. Au reste, le trust « Du Pont de Nemours » est déjà en rapport avec le trust français de la soie artificielle et ainsi, indirectement, avec le cartel international de la soie artificielle. Les cartels anglais et hollandais, Courtaulds et Enka, étendent également leur influence en Espagne par la fondation de filiales.

Disons en passant que l'industrie suisse de la soie artificielle prend une forte coloration internationale. La société la plus importante, la « Société de la Viscose Suisse », avec des fabriques à Emmenbrücke et Widnau, est une fondation française, cependant elle est également en rapport avec le trust allemand « Glanzstoff » et le trust anglais « Courtaulds ». Elle contrôle en outre la Société anonyme pour la soie artificielle Boras, la seule fabrique de soie artificielle de Suède. La fabrique de Steckborn fut fondée par le trust Borvisk, dont la société holding a son siège aux Etats-Unis. La « Feldmühle », à Rorschach, appartient au trust de la Société de l'industrie de la broderie suisse.

américaine. La fabrique de soie artificielle de Rheinfelden appartient à une société française. Finalement, la Suisse est encore le siège d'une société holding de l'industrie de la soie artificielle, la Société internationale pour l'industrie des matières textiles artificielles, qui fonde des fabriques en Europe orientale*.

Le rapide développement de l'industrie de la soie artificielle conduit aux mêmes phénomènes que nous avons observés lors de la création des chemins de fer ou lors de l'apparition de l'industrie de l'électricité. Le capital voit de grandes sources de profits et afflue vers les entreprises de soie artificielle. Une soif de fondation et de spéculation en est la conséquence. Les cours des actions haussent rapidement. Dans l'espace d'une année, les actions du trust allemand « Glanzstoff » ont monté de 322 à 660 % de leur valeur nominale; les actions de la Société anonyme allemande Bemberg de 209 à 540 % et celles de la Société hollandaise de soie artificielle (Enka) de 260 à 355 % du montant primitif payé. Une véritable fièvre de spéculation sévit ces derniers temps à l'égard des actions Celanese. Le cours de ces actions, dont la valeur nominale est de 1 £ et pour lesquelles aucun dividende n'a encore été versé, était de 3,5 shillings au mois d'octobre 1926 (17 %) et monta ensuite au printemps dernier à 8 shillings (40 %), en juin à plus de 3 £ (300 %) pour dépasser 6 £ au commencement d'octobre; cela fait une hausse du cours de plus de 3500 % dans l'espace d'une année. Il est vrai qu'une baisse est intervenue au milieu d'octobre. Cette spéculation qui ne repose pas sur des sommes élevées, mais uniquement sur des perspectives très incertaines, conduira peut-être à une faillite qui ne saignera pas seulement les intéressés directs, mais qui peut provoquer, selon les circonstances, une crise générale, comme cela s'est produit fréquemment jadis lors de l'effondrement de la spéculation dans les chemins de fer et les usines d'électricité.

Le *cartel international de l'acier* a subi une extension par suite de l'affiliation des usines yougoslaves. Dans sa séance de septembre dernier, ce cartel a décidé de compléter le contingentement de la production de l'acier par des arrangements concernant les *produits mi-ouvrés et les poutrelles en fer*, arrangements qui ne doivent toutefois pas régler la production, mais seulement la quote d'exportation. La création de la fédération des produits mi-ouvrés et des poutrelles a de nouveau été retardée par les exigences de l'industrie belge. L'industrie de l'acier d'Allemagne, de France, de Belgique et du Luxembourg a en outre formé un *syndicat international du fil de fer laminé*, qui contingent la production.

Une autre fondation récente de très grande importance est le *trust de la margarine* anglo-hollandais. Celui-ci a pu être créé ensuite de la fusion de deux grands trusts de l'industrie de la margarine: le trust Van den Bergh (financé premièrement par le capital hollandais, mais ensuite par le capital anglais) et le trust hollandais Jurgens. La valeur des actions des deux sociétés primitives s'élève à environ 1000 millions de francs. Elles possèdent ou contrôlent une quantité de fabriques de margarine, de graisse et des sociétés de vente en gros et de commerce au détail, en Hollande, en Angleterre et surtout en Allemagne, ainsi qu'en Scandinavie, en France, en Belgique, en Autriche, en Hongrie, en Slovaquie (dans le sud) et en Tchécoslovaquie.

Signalons en outre la formation d'un cartel des producteurs de *super-*

* La « *Wirtschaftskurve mit Indexzahlen der Frankfurter Zeitung* » publie (fascicule III, année 1927) un aperçu sur l'industrie mondiale de la soie artificielle, son chiffre de production et particulièrement sur la composition de son capital. Des 200 fabriques de soie artificielle (en chiffre rond) de l'univers, la moitié environ est en relation étroite avec le trust allemand-anglais-italien-français.

phosphate, auquel sont déjà affiliés 18 pays, parmi lesquels la Suisse. En septembre eut lieu une conférence des représentants de l'industrie de la soie, à laquelle étaient représentées l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Suisse. Cette conférence décida la création d'une organisation internationale des *industriels de la soie*. En outre, l'Union internationale de l'industrie du sucre, qui existait déjà avant la guerre, va être ressuscitée; les industriels du sucre d'Allemagne, Belgique, Italie, Pologne et des anciens pays austro-hongrois, se sont prononcés en principe en faveur de la nouvelle fondation.

Nous devons aussi attendre pour un avenir rapproché la formation d'un cartel de la *production du zinc*. Depuis un certain temps, des négociations ont lieu entre les trusts dirigeants de *l'industrie de l'électricité*. Ici la constitution de cartel est naturellement beaucoup plus difficile que dans l'industrie des matières premières, attendu que les produits présentent une grande diversité et que la coalition du capital sur le terrain national n'est pas encore assez avancée. Toutefois, tous les indices permettent de constater que le mouvement de concentration ne pourra également pas s'arrêter devant l'industrie des produits terminés, seulement les formes de coalition révèleront ici un autre aspect.

Mouvement ouvrier

En Suisse.

CHAMBRE TESSINOISE DU TRAVAIL. Le rapport de la Chambre tessinoise du travail signale que l'année 1926 n'a pas été meilleure que les précédentes, la crise économique plutôt que de s'améliorer a au contraire empiré. Cela n'a pas empêché l'activité syndicale qui, dans certaines professions, fut même très intense et de beaux résultats furent acquis. L'instabilité de l'occupation de la majeure partie des travailleurs du Tessin rend le recrutement difficile. Un grand travail de propagande et d'éducation a été accompli. Le rapport regrette que toutes les sections de cheminots n'aient pas encore donné leur adhésion à la Chambre du travail et affirmé ainsi leur solidarité effective avec les travailleurs de l'industrie privée.

MÉTALLURGISTES ET HORLOGERS. Cette fédération a réuni son congrès à Berne du 22 au 24 septembre. Etaient représentées 54 sections par 110 délégués. Le 94,2 % des membres, c'est-à-dire 37,500, étaient représentés. N'avaient pas envoyé de délégués 51 petites sections.

Le congrès fut salué par le camarade Ilg et les délégués fraternels des fédérations étrangères. Le rapport de gestion fut accepté. Une proposition de la section d'Aarau demandant de vouer une plus grande attention à l'apprentissage fut adoptée à l'unanimité. Une proposition de Bâle tendant à faire désigner les délégués au congrès syndical suisse par les sections au prorata de leurs effectifs fut repoussée. Ces délégués sont nommés par le congrès.

Les communistes de Schaffhouse et Stein s. Rhin proposèrent d'appuyer le referendum contre le statut du personnel fédéral. Stein demandait même qu'au cas où l'Union syndicale modifierait ses statuts par rapport au personnel fédéral, que la F.O.M.H. démissionne de cette organisation! La proposition de Schaffhouse fut repoussée par 111 voix contre 9, celle de Stein par toutes les voix contre une. L'adhésion au Secours rouge fut également repoussée par 105 voix contre 14.